

## Rise against rape!

### Luttez contre le viol et signez la pétition

Le viol est la forme de violence la plus brutale envers les femmes. En 2011, selon le Parquet, on a relevé 4083 faits, soit environ 11 viols par jour ! De plus, il existe un énorme tabou concernant cette forme de violence : selon certaines études, 9 victimes de viols sur 10 ne portent pas plainte pour différentes raisons. C'est pourquoi chaque année des dizaines de victimes restent dans l'ombre. Sans aide et sans soutien, sans sanction du ou des auteur(s).

**Nous voulons briser ce silence. Nous appelons toutes les victimes à témoigner et à porter plainte auprès de la police. Nous voulons mettre fin à cette violence brutale et faire en sorte que les auteurs soient arrêtés.**

C'est pourquoi, nous exigeons que les politiques menées en matière de Santé, de Justice et d'Affaires intérieures prennent en considération les points prioritaires concernant l'accueil, l'accompagnement et les droits des victimes de viol. Nous plaçons pour que, dans chaque arrondissement judiciaire, une cellule d'expertise en matière de mœurs soit instaurée avec des représentant-e-s du Parquet, de la Police locale et fédérale, des hôpitaux et des centres d'assistance. Une meilleure coordination entre ces trois acteurs politiques – l'Intérieur, la Santé publique et la Justice - et un accord sur une uniformité des méthodes de travail sont les conditions indispensables pour identifier l'auteur de viol-s et sa comparution rapide.

Nos principales exigences au niveau politique :

- **La prise en charge des victimes**
  - . Uniformisation du premier accueil et de l'audition des victimes par la police ;
  - . Formation concernant les violences sexuelles dans la formation de base des policiers ;
  - . Information des policiers sur les services d'assistance, d'aide médicale, juridique et psychosociale pour les victimes.
- **L'aide aux victimes**
  - . Utilisation d'un protocole uniformisé et de checklists concernant la prise en charge des victimes ;
  - . Utilisation systématique et correcte du set d'agression sexuelle et analyse des résultats ;
  - . Refus d'une prise en charge des frais médicaux par les victimes ;
  - . Information aux médecins généralistes et aux petites entités médicales sur les services spécialisés en matière de viol afin d'assurer une prise en charge systématique et efficace des victimes.
- **L'identification et la prise en charge des auteurs**
  - . Création d'une base de données ADN spécifique des suspects et condamnés ;
  - . Introduction systématique des résultats du set d'agression sexuelle dans la base de données ADN des criminels ;
  - . Uniformisation des peines ;
  - . Augmentation du délai de prescription à 10 ans pour toutes les victimes d'agression sexuelle.
- **Le suivi par la Justice**
  - . Réduction du nombre de plaintes classées sans suite ;
  - . Traitement des victimes avec respect et objectivité ;
  - . Prise en charge des frais judiciaires des victimes par la société ;
  - . Obligation pour les auteurs de violences sexuelles de suivre une thérapie en prison et après leur libération ;
  - . A la demande de la victime, assurer une médiation entre celle-ci et l'auteur.slachtoffer.

Lire nos recommandations complètes sur [www.stopauxvioleurs.be](http://www.stopauxvioleurs.be)



